

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-392 du 10 Septembre 1996

portant nomination au Cabinet
du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Septembre 1996

DECRETE :

Articie 1er : Les nominations ci-après sont prononcées au Cabinet du Président de
la République.

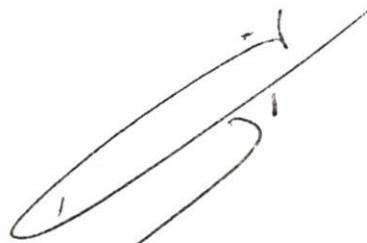
- Conseiller Technique à la Diplomatie : Monsieur Gratién POGNON
- Conseiller Technique chargé des Relations avec la Société
Civile : Monsieur Gaston ZOSSOU

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

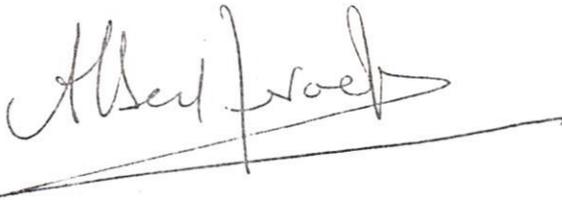
Fait à Cotonou, le 10 SEPTEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



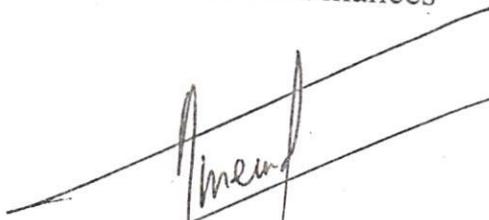
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Albert TEVOEDJRE.-
Ministre Intérimaire

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 Autres Ministères 16 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3
BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1